

# PLAN D'ACTION 2023-2024

ÉLABORÉ PAR LES PARTENAIRES DE LA TABLE JUSTICE-QUÉBEC

*Une justice de qualité, accessible  
et au service des citoyens*

# MOT DU MINISTRE DE LA JUSTICE



Au cours des dernières années, notre gouvernement, de concert avec les partenaires du milieu judiciaire, a déployé de nombreux efforts afin d'offrir un système de justice plus accessible, plus efficace et surtout plus humain.

Nous avons fait de l'amélioration de l'accompagnement des personnes victimes l'une de nos missions premières et avons ainsi entamé un changement de culture majeur au sein de notre système judiciaire.

Comme principaux acteurs du milieu de la justice, nous avons la responsabilité d'offrir aux Québécoises et aux Québécois un système de justice qui leur permet de tourner la page rapidement afin de reprendre le cours de leur vie. Or, la situation actuelle des délais judiciaires en matière criminelle et pénale commande la prise d'actions concrètes et durables pour y parvenir.

Ce plan d'action 2023-2024, élaboré par les partenaires de la Table Justice-Québec, aura des effets concrets sur les justiciables. Des mesures auront notamment le potentiel de libérer des juges en Chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec, afin que ceux-ci puissent consacrer plus de leur temps à faire avancer des dossiers et à instruire des procès.

D'autres actions proposées visent quant à elles à optimiser le temps d'audience ainsi qu'à assurer une gestion plus efficace et plus prévisible des procès de longue durée. La possibilité de miser davantage sur la médiation et les modes alternatifs de règlement en matière criminelle sera également évaluée.

Ce plan s'inscrit dans la continuité des autres mesures que nous avons mises en place au cours des dernières années, en collaboration avec l'ensemble des partenaires du milieu. Pensons notamment à la création de 14 nouveaux postes de juges à la Chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec, à l'augmentation du nombre de jours d'audience, à l'établissement de nouvelles cibles de performance et à la mise à jour des classes d'emploi du personnel des palais de justice pour offrir de meilleures conditions de travail.

Nous tenons à remercier tous les partenaires qui ont contribué à ces travaux. Ils sont tous concernés par la question des délais judiciaires et ont à cœur l'amélioration de l'accès à la justice, ce que la mise en œuvre de ce plan permettra.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Simon Jolin-Barrette'. The signature is stylized and somewhat abstract, with several loops and a long horizontal stroke at the end.

**Simon Jolin-Barrette**

Ministre de la Justice et procureur général du Québec

# CONTEXTE

---

Au cours des dernières années, différents facteurs ont contribué à une augmentation des délais judiciaires en matière criminelle et pénale, malgré les nombreuses actions mises en place pour améliorer l'accès à la justice. Ainsi, la situation commande la mise en place de mesures afin d'offrir aux justiciables un système de justice à la hauteur de leurs attentes.

C'est dans ce contexte que les travaux de la Table Justice-Québec, qui rassemble l'ensemble des partenaires du milieu judiciaire québécois, ont été relancés le 29 juin 2023 dans l'objectif de trouver des solutions concrètes et pérennes aux délais judiciaires en matière criminelle et pénale.

Le présent plan d'action est le résultat de ces travaux auquel tous les membres de la Table Justice-Québec ont contribué.

# PLAN D'ACTION (OBJECTIFS)

## 01 Adopter des mesures favorisant l'utilisation optimale des ressources humaines et matérielles au sein du système de justice criminelle et pénale

- 1.1 Élargir les compétences des juges de paix magistrats en matière criminelle. [Mesure MJQ]
- 1.2 Bonifier le régime d'instruction des poursuites que le défendeur est réputé ne pas contester par la modernisation des procédures de signification des constats d'infraction résultant de l'utilisation des radars photos, dans le but que les juges de paix fonctionnaires puissent traiter davantage de dossiers qui seraient autrement transférés aux juges de paix magistrats. [Mesure MJQ]
- 1.3 Instaurer un régime de preuve allégé en cas de défaut du défendeur de se présenter à l'audience ou lorsque le défendeur est réputé avoir transmis un plaidoyer de non-culpabilité, de manière à réduire la durée de l'instruction des procès par défaut. [Mesure MJQ]
- 1.4 Moderniser les règles applicables au dépôt en preuve de documents au soutien d'un rapport d'infraction ou concernant la preuve de l'extrait d'un registre, de manière à réduire l'assignation des témoins pour lesquels le contre-interrogatoire n'est pas requis dans le cadre de l'instruction des procès contestés. [Mesure MJQ]
- 1.5 Permettre aux juges de paix magistrats, en plus des juges de la Cour du Québec, de tenir des comparutions et des enquêtes sur mise en liberté, à distance, de façon centralisée à l'intérieur de pôles régionaux, par un processus entièrement numérique, et ce, tous les jours, y compris la fin de semaine. [Mesure MJQ]
- 1.6 Confier au comité consultatif en matière criminelle et pénale de la Cour du Québec et au Comité sur l'organisation du travail des juges de paix magistrats le mandat de réfléchir à l'utilisation optimale des ressources dans les différentes régions du Québec. Ces comités auront également pour mandat de formuler des recommandations au juge en chef adjoint en matière criminelle et pénale quant aux meilleures pratiques et de formuler des suggestions de modifications législatives et au Règlement de la Cour du Québec afin d'optimiser la gestion de l'instance par les juges. [Mesure CQ]
- 1.7 Les travaux de ces comités permettront d'identifier de nouvelles mesures à prendre afin de réduire les délais judiciaires, lesquelles seront prises rapidement par la direction de la Cour du Québec. [Mesure CQ]

**PARTENAIRES : MJQ, CQ, DPCP, CSJ, MSP, AQAAD, AADM, CAVAC, BIA**

# 02

## Adopter des mesures d'efficacité favorisant la réduction des délais à toutes les étapes procédurales du cheminement des dossiers en première instance

- 2.1 Optimiser toutes les formes de gestion de l'instance, notamment par l'augmentation de l'utilisation des conférences de gestion et des conférences préparatoires ainsi qu'en désignant des juges de gestion de l'instance avant la tenue de procès de longue durée pour entendre certaines requêtes avant la tenue des procès. [Mesure CQ / Mesure CS]
- 2.2 S'assurer que des formulaires de gestion soient utilisés dans chacune des régions du Québec et revoir le contenu de tous les formulaires pour identifier et uniformiser les meilleures pratiques. [Mesure CQ]
- 2.3 Accroître le recours aux conférences de facilitation pénale partout au Québec, en permettant notamment à tous les juges d'être en mesure de présider de telles conférences et en les encourageant à être proactifs en ce sens très tôt dans le processus. [Mesure CQ / Mesure CS]
- 2.4 Assurer une gestion proactive et efficace des dossiers grâce aux nouvelles procédures mises en place par la coordination de la Chambre criminelle de la Cour supérieure. [Mesure CS]
- 2.5 Évaluer l'opportunité de déployer le projet « Dialogue » dans les districts où sa mise en œuvre pourrait améliorer les processus de négociation et de divulgation de la preuve ainsi que l'efficacité des remises *pro forma*. [Mesure DPCP-CSJ-AQAAD-AADM]
- 2.6 Évaluer l'opportunité et la faisabilité d'instaurer, sous forme de projet pilote, un processus de médiation du litige criminel, en cours d'instance, par un juge ou un avocat à la retraite. Cette personne serait désignée d'un commun accord entre les parties à partir d'une liste de juges et d'avocats retraités ayant reçu une formation adéquate. [Mesure DPCP-CSJ-AQAAD-AADM]

**PARTENAIRES : MJQ, CS, CQ, DPCP, CSJ, Barreau, AQAAD, AADM**

# 03

## Adopter des mesures de modernisation technologique et administrative favorisant la réduction des délais dans le traitement des dossiers en appel

- 3.1 Analyser les moyens d'optimiser les canaux de communication entre les acteurs du milieu judiciaire et les personnes incarcérées. [Mesure MSP]
- 3.2 Fournir le support informatique nécessaire aux personnes incarcérées pour la consultation de leur dossier judiciaire. [Mesure MSP]
- 3.3 Poursuivre l'implantation du projet pilote de transcriptions sténographiques automatisées des audiences afin d'accélérer l'audition de certaines requêtes lorsque les circonstances le permettent et analyser l'opportunité de le déployer. [Mesure MJQ]
- 3.4 Déterminer le moyen d'optimiser la mise en œuvre des désignations d'avocats en vertu de l'article 684 du *Code criminel* tenant compte du processus d'évaluation de l'admissibilité à l'aide juridique au stade de l'appel. [Mesure CSJ]
- 3.5 Analyser les moyens afin de mieux accompagner les personnes non représentées en matière criminelle et pénale, notamment quant au soutien administratif dans la confection des dossiers d'appel. [Mesure MJQ]
- 3.6 Mettre en place les nouvelles *Règles de la Cour d'appel du Québec en matière criminelle* afin d'améliorer le déroulement de l'instance d'appel. [Mesure CA]

**PARTENAIRES : MJQ, CA, DPCP, CSJ, MSP, Barreau, AQAAD, AADM**

# 04

## Adopter des mesures ciblées favorisant le maintien des progrès réalisés et l'amélioration continue de l'efficacité du système de justice criminelle et pénale

- 4.1 Faciliter l'accès des personnes détenues à leurs avocats, de manière à accélérer la prise de contact dans un objectif de réduction des délais judiciaires. [Mesure AQAAD / Mesure MSP]
- 4.2 Mettre en œuvre les modifications réglementaires visant à assouplir les règles concernant la documentation que doit fournir un requérant d'aide juridique au soutien de son admissibilité financière, dans un objectif de diminution des délais de délivrance des mandats d'aide juridique. [Mesure CSJ]
- 4.3 Poursuivre la transformation numérique du réseau de l'aide juridique qui vise à offrir aux justiciables des services de qualité, accessibles et simplifiés, appuyés sur des solutions technologiques de pointe et des manières de faire innovantes, dans un objectif d'amélioration continue de l'efficacité du processus de délivrance des mandats d'aide juridique. [Mesure CSJ]
- 4.4 Recourir, lorsque cela est opportun, à la visioconférence pour la présentation de toute requête ou la tenue de toute conférence de gestion, conférence préparatoire ou audition de recours extraordinaire ou d'appel devant la Cour supérieure. [Mesure CS]
- 4.5 Poursuivre la révision et la mise à jour des règles de pratique en matière criminelle et pénale afin de les adapter aux nouvelles réalités, dans un objectif d'amélioration continue. [Mesure CS]
- 4.6 Intégrer des mesures visant à lutter contre l'allongement des délais en matière criminelle dans les outils de protection du public relevant du Barreau du Québec, notamment par la mise en place d'un référentiel de compétence pour les avocats. [Mesure Barreau]
- 4.7 Promouvoir la pratique de l'interrogatoire au préalable hors cours tenant lieu d'enquête préliminaire, lorsque les renvois à procès ne sont pas contestés. [Mesure AQAAD]
- 4.8 Améliorer et uniformiser les pratiques afférentes à l'ouverture des scellés dans le contexte des autorisations judiciaires, grâce à la transmission en temps opportun de renseignements utiles à la défense qui ne sont pas visés par une règle qui en interdit la divulgation. [Mesure DPCP]
- 4.9 Mettre en place un groupe de travail, présidé par le DPCP et composé de représentants de tous les membres de la Table Justice-Québec, chargé d'identifier des modifications possibles à apporter au *Code criminel*, qui seraient susceptibles de mener à des gains d'efficacité et d'avoir une incidence positive sur les délais judiciaires. [Mesure MJQ]
- 4.10 Privilégier lorsque cela est opportun l'utilisation de la visioconférence afin de limiter les déplacements des détenus dans les palais de justice [Mesure MSP]

**PARTENAIRES : MJQ, CA, CS, CQ, DPCP, CSJ, MSP, Barreau, AQAAD, AADM**

# 05

## Consolider et renforcer le changement de culture en cours grâce à l'adoption de mesures favorisant la formation des acteurs clés et la diffusion des meilleures pratiques

- 5.1 Former, à la Cour du Québec, un nouveau comité permanent sur les délais, présidé par le juge en chef adjoint en matière criminelle et pénale et composé des juges coordonnateurs de chacune des régions du Québec. Le comité aura notamment pour mandat de recueillir les données relatives aux délais judiciaires dans chacune des régions, d'identifier les meilleures pratiques mises en place dans les différentes régions et de formuler des recommandations à la direction de la Cour dans l'objectif d'adopter rapidement toute nouvelle mesure permettant de réduire les délais judiciaires. [Mesure CQ]
- 5.2 S'assurer que tous les juges de la Cour du Québec suivent le programme de perfectionnement en matière de gestion de l'instance (séminaire annuel de trois jours). [Mesure CQ]
- 5.3 Augmenter le nombre de journées de perfectionnement offertes aux juges de la Cour du Québec relativement aux conférences de facilitation pénale et offrir une mise à jour des connaissances et des meilleurs pratiques en cette matière, de manière à accroître le nombre de juges ayant suivi ce programme. [Mesure CQ]
- 5.4 Élaborer et diffuser une formation aux procureurs aux poursuites criminelles et pénales axée sur l'arrêt *Jordan* et les arrêts de principes subséquents, les sources de délais observées et les bonnes pratiques à adopter afin d'assurer la tenue de tous les procès dans un délai raisonnable. [Mesure DPCP]
- 5.5 Tenir des rencontres statutaires entre les dirigeants du DPCP, de la CSJ, de l'AQAAD et de l'AADM afin d'échanger sur les pratiques de portée générale qui contribuent à réduire les délais judiciaires, de travailler de façon concertée à l'amélioration continue des pratiques et de promouvoir les bonnes pratiques au sein de chacune des organisations. [Mesure DPCP-CSJ-AQAAD-AADM]
- 5.6 Instaurer des processus de mentorat à l'échelle régionale pour sensibiliser les procureurs et/ou les avocats concernés, à l'importance d'adopter les meilleures pratiques de gestion efficace des dossiers. [Mesure DPCP-CSJ-AQAAD-AADM]
- 5.7 Organiser un colloque annuel défense-poursuite traitant de l'évolution de l'état du droit et promouvant auprès de la profession les bonnes pratiques en matière de délais judiciaires. [Mesure DPCP-CSJ-AQAAD-AADM-BARREAU]
- 5.8 Publier, sous l'égide du Barreau du Québec, un guide en droit criminel visant à aider les avocats à gérer efficacement leurs dossiers et maintenir ce guide à jour en fonction de l'évolution de l'état du droit et des meilleures pratiques. [Mesure Barreau]
- 5.9 Poursuivre la diffusion, par l'entremise de l'offre de formation continue dispensée par le Barreau du Québec en matière de droit criminel et pénal, des informations pertinentes relatives au cadre juridique applicable aux délais et aux meilleures pratiques dans ce domaine. [Mesure Barreau]
- 5.10 Développer, dans les programmes actuels d'enseignement collégial, les compétences et les connaissances des étudiants nécessaires à l'exercice des fonctions dans les services de justice idéalement dans le cadre d'un parcours intensif de formation. [Mesure MJQ]

**PARTENAIRES : MJQ, CQ, DPCP, CSJ, Barreau, AQAAD, AADM**

# SIGNATURES DES PARTENAIRES

Le présent plan d'action expose les mesures concrètes que les partenaires de la Table Justice-Québec s'engagent à mettre en œuvre rapidement pour chacun des axes identifiés, afin de réduire de façon durable les délais en matière criminelle et pénale et de rendre le système de justice plus accessible et plus efficace pour les citoyennes et citoyens du Québec. Le suivi de cette mise en œuvre et des effets des actions réalisées sera assuré par des représentants désignés au sein de chacune des organisations partenaires.

Les partenaires attestent, par leur signature, leur intention de réaliser leur partie du plan d'action et de collaborer, le cas échéant, à la mise en œuvre des mesures de ce plan, dans les limites de leurs rôle et compétences respectifs.



**M. Simon Jolin-Barrette**  
Ministre de la Justice du Québec  
Ministère de la Justice du Québec



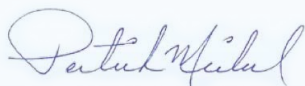
**L'honorable Manon Savard**  
Juge en chef du Québec  
Cour d'appel du Québec



**L'honorable Marie-Anne Paquette**  
Juge en chef, Cour supérieure



**L'honorable Henri Richard**  
Juge en chef, Cour du Québec



**M<sup>e</sup> Patrick Michel**  
Directeur, Directeur des poursuites  
criminelles et pénales



**M<sup>e</sup> Daniel LaFrance**  
Président, Commission des  
services juridiques



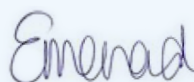
**M. Marc Croteau**  
Sous-ministre de la Sécurité publique  
Ministère de la Sécurité publique



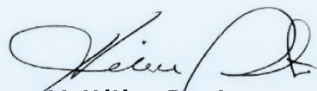
**M<sup>e</sup> Catherine Claveau**  
Bâtonnière du Québec  
Barreau du Québec



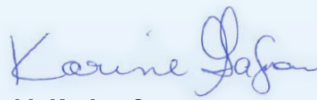
**M<sup>e</sup> Marie-Pier Boulet**  
Présidente, Association québécoise  
des avocats et avocates de la défense



**M<sup>e</sup> Élisabeth Ménard**  
Présidente, Association des avocats  
de la défense de Montréal-Laval-Longueuil



**M<sup>e</sup> Hélène Potvin**  
Présidente, Chambre des notaires  
du Québec



**M<sup>e</sup> Karine Gagnon**  
Coordonnatrice au soutien organisationnel  
et au développement, Réseau des CAVAC

# PARTENAIRES DE LA TABLE JUSTICE-QUÉBEC

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC

**M. Simon Jolin-Barrette**, ministre de la Justice et Procureur général du Québec

**M<sup>e</sup> Amélie Millette-Gagnon**, directrice adjointe de cabinet du ministre de la Justice

**M<sup>e</sup> Justine Gravel**, conseillère politique au cabinet du ministre de la Justice

**M<sup>e</sup> Yan Paquette**, sous-ministre de la Justice et sous-procureur général du Québec

**M<sup>e</sup> Denis Marsolais**, coordonnateur de la Table Justice-Québec

## COUR D'APPEL DU QUÉBEC

**L'honorable Manon Savard**, juge en chef du Québec

**L'honorable Guy Cournoyer**, juge à la Cour d'appel

## COUR SUPÉRIEURE

**L'honorable Marie-Anne Paquette**, juge en chef

**L'honorable Catherine La Rosa**, juge en chef associée

**L'honorable Jean-François Michaud**, juge en chef adjoint

## COUR DU QUÉBEC

**L'honorable Henri Richard**, juge en chef

**L'honorable Benoît Sabourin**, juge en chef associé

**L'honorable Marco LaBrie**, juge en chef adjoint, chambre criminelle et pénale

## DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

**M<sup>e</sup> Patrick Michel**, directeur

**M<sup>e</sup> Sophie Lamarre**, directrice adjointe

## COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

**M<sup>e</sup> Daniel LaFrance**, président

## MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**M. Marc Croteau**, sous-ministre de la Sécurité publique

**M<sup>me</sup> Line Fortin**, sous-ministre associée, ministère de la Sécurité publique

## BARREAU DU QUÉBEC

**M<sup>e</sup> Catherine Claveau**, bâtonnière du Québec

**M<sup>e</sup> Nicolas Le Grand Alary**, secrétariat de l'ordre et affaires juridiques

## ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES AVOCATS ET AVOCATES DE LA DÉFENSE

**M<sup>e</sup> Marie-Pier Boulet**, présidente

**M<sup>e</sup> Danièle Roy**

## ASSOCIATION DES AVOCATS DE LA DÉFENSE DE MONTRÉAL-LAVAL-LONGUEUIL

**M<sup>e</sup> Élisabeth Ménard**, présidente

**M<sup>e</sup> Clara Daviault**, vice-présidente

## CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

**M<sup>e</sup> Hélène Potvin**, présidente

**M<sup>e</sup> Jean-François D'Amour**

## RÉSEAU DES CENTRES D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

**M<sup>e</sup> Karine Gagnon**, coordonnatrice au soutien organisationnel et au développement

**M<sup>e</sup> Catherine Cartier**, directrice générale, CAVAC de la Montérégie

## SECRETARIAT DE LA TABLE JUSTICE-QUÉBEC

**M<sup>e</sup> Simon-Pierre Lavoie**, ministère de la Justice, conseiller expert du coordonnateur

**M<sup>me</sup> Mélanie Deshaies**, ministère de la Justice, secrétaire exécutive

**M<sup>e</sup> Mélanie Vallée**, ministère de la Justice, secrétaire exécutive

**M<sup>e</sup> Kathy Pomerleau**, ministère de la Justice, conseillère légiste

# LISTE DES SIGLES

|                |   |
|----------------|---|
| <b>AADM</b>    | Association des avocats de la défense de Montréal-Laval-Longueuil |
| <b>AQAAD</b>   | Association québécoise des avocats et avocates de la défense      |
| <b>Barreau</b> | Barreau du Québec   |
| <b>BIA</b>     | Bureau des infractions et amendes                                 |
| <b>CA</b>      | Cour d'appel du Québec  |
| <b>CAVAC</b>   | Centres d'aide aux victimes d'actes criminels                     |
| <b>CNQ</b>     | Chambre des notaires du Québec                                    |
| <b>CQ</b>      | Cour du Québec  |
| <b>CS</b>      | Cour supérieure du Québec   |
| <b>CSJ</b>     | Commission des services juridiques                                |
| <b>DPCP</b>    | Directeur des poursuites criminelles et pénales                   |
| <b>MJQ</b>     | Ministère de la Justice du Québec                                 |
| <b>MSP</b>     | Ministère de la Sécurité publique                                 |

